



Je vais passer une biométrie avant une intervention pour cataracte

La biométrie permet d'effectuer différentes mesures de votre œil. Elle est utile avant certaines interventions chirurgicales.

Qu'est-ce que la biométrie ?

Cette technique permet notamment d'évaluer la puissance du cristallin artificiel, avant une intervention de cataracte, par calcul mathématique en fonction de la mesure de la longueur de votre globe oculaire et de la courbure de votre cornée.

Ces mesures sont obligatoires à la préparation d'une opération de la cataracte pour l'évaluation de la puissance de l'implant à poser.

Comment se préparer avant l'examen à la maison ?

Il n'y a aucune préparation particulière pour cet examen.

Comment se déroule l'examen ?

Cet examen fait partie du bilan préopératoire. Il est le plus souvent réalisé lors de la consultation au cours de laquelle est programmée l'intervention.

Les mesures sont effectuées par l'utilisation d'ultrasons (échographie). Après instillation d'anesthésiques locaux, une sonde est placée devant votre œil, avec contact, et le balaie avec un faisceau d'ultrasons. L'appareil est relié à un ordinateur qui analyse les données recueillies.

Cet examen est-il douloureux ?

Cet examen est totalement indolore.

Avec certains appareils, la sonde doit toucher votre œil, mais celui-ci aura été anesthésié auparavant par un collyre.

Cet examen ne présente aucun risque.

Combien de temps dure-t-il ?

Cet examen dure quelques minutes (1 à 2 min).

Où se déroule l'examen ?

Il se déroule soit dans le cabinet de l'ophtalmologiste, soit au sein de l'hôpital ou de la clinique où l'opération doit se dérouler.

Et les résultats ?

Ils sont immédiatement disponibles. Vous pouvez éventuellement repartir avec vos résultats, mais surtout le chirurgien en garde un exemplaire dans votre dossier chirurgical.

Votre ophtalmologiste répondra à toutes vos questions concernant le déroulement de l'examen.

Pensez à bien ranger et classer vos résultats. N'oubliez surtout pas de les apporter lors de votre prochaine consultation et lors d'un prochain examen.

Informations sur le document

Docteur Messaoud MOHAND SAID
OPHTALMOLOGISTE



Conçu et validé par :

Date de validation : **11/03/09**

Comité Ophtalmologie

docvadis® est une marque déposée de Merck & Corp., filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, USA.